

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Yoann BERNARD, Jocelyne NAMBOTIN

Excusé : Christophe BERTHET *procuration* Jérôme BAUDOT
Geneviève LAMBERET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29/11/2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Convention relampage bâtiments communaux (Délibération 05-03-25)

Une convention de relampage pour les bâtiments communaux a été proposé par la CCPA.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la signature de la convention par Mr GARDIEN, Maire d' INNIMOND

3 – Embauche de la secrétaire de mairie en qualité de stagiaire (Délibération 06-03-25)

Son contrat en CDD se termine le 23/03/2025, donc à compter du 23/03/2025, elle devient stagiaire pour un an en tant qu'adjoint administratif principal de 2ème classe, soit jusqu'au 23/03/2026.

le Conseil approuve ce nouveau statut à l'unanimité des présents.

4 – Vote des taux d'imposition 2025 (Délibération 07-03-25)

Il est décidé à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taxes foncières et taxes d'habitations pour cette année 2025.

Taux identiques à ceux de 2024, soit :

- 26,82% pour les taxes foncières bâties
- 44,13% pour les taxes foncières non bâties
- 10,34% pour les taxes d'habitation

5- Remise à jour du tableau RIFSEEP (régime indemnitaire qui tient compte de l'engagement professionnel des agents)

Ce point est reporté au prochain conseil, car des modifications doivent intervenir

6- Convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour contrat de prévoyance pour les agents

Les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour un contrat de prévoyance à compter du 01/01/2025.

Montant minimum 7€/mois et par agent

La Convention est adoptée à l'unanimité des présents

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

7- Participation communale pour la mutuelle et la prévoyance

Ce point est reporté au prochain conseil, car des modifications doivent intervenir

8- Subventions attribuées aux associations (Délibération 08-05-23)

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 300€ au comité des fêtes d'Innimond
- 300€ à la MARPA de Serrières de Briord
- 300€ à l'EHPAD « Plein Soleil » de Lhuis
- 300€ au Sou des Écoles de Lhuis
- 300€ à l'association Gregory Lemarchal (lutte contre la mucoviscidose)

soit un total de 1500€ alloués aux différentes associations

9 – Points d'informations sur les travaux en cours

- Pour l'appartement au dessus de la Mairie les travaux ont été engagés par l'entreprise Grinand Sylvain d'Ordonnaz
- Pour le toit du Gorgin les travaux débutent lundi 24/03/2025
- Pour la réserve incendie, l'étanchéité est prévue fin avril

10– Résultats étude d'opportunité de capteurs photovoltaïques sur les bâtiments communaux

L'étude montre que ce serait valable pour le gîte communal , le hangar du gorgin, et le local technique, mais pas pour la mairie ni la scierie.

Le conseil demande d'autres devis, pas de décisions pour le moment.

Points divers :

- Les bacs jaunes tri des déchets seront livrés en Mai pour la commune (gratuit pour le moment)
Le dépôt des emballages recyclables, devra être fait en vrac et sans sac, il sera inutile de les laver juste bien les vider
- le 26/07/2025, passage des voitures anciennes de la Ronde Historique (comme l'an dernier)
- Selon le décret 2023-519 du 28/06/2023 portant majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales, l'employé communal bénéficie d'une attribution de 5 points d'indices majoré à compter du 01/01/2024. Un rappel sera effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance : Madame Jocelyne NAMBOTIN